

62
Ce sermon m'a rappelé la mémoire du vail-
lant journaliste qui laisse un si grand vide
dans les rangs de la presse. J'ai encore pré-
sentes à l'esprit ces lignes qu'il traçait quinze
jours à peine avant sa mort et, en partant de
l'église, je les murmurai tout bas :

« Enfoncez-vous dans vos épaisse ténèbres,
« sinistres oiseaux de nuit, rentrez sous terre,
« hommes noirs de Loyola que Bérenger a vu
« apparaître un jour sous Charles X, évanouis-
« sez-vous dans la nuit, spectres, fantômes,
« larves du sépulcre ; la France n'est pas en-
« core mûre pour vous. Votre jour viendra
« plus tard, dans combien d'années, je ne sais,
« mais il viendra... Laissez faire les papima-
« nes, les cléricaux, les Dupanloup, les Veuil-
« lot, toute cette tourbe de gens qui ont le cou
« tort, qui tombent en marchant, dont les
« yeux clignotent au grand jour, qui travail-
« lent dans l'ombre à faire de la France une
« seconde Pologne, une nouvelle Espagne, où
« le clergé sera tout, mais où il n'y aura plus
« de peuple, nation toute prête pour la con-
« quête et la servitude, alors vous accourrez
« de tous les antres, de toutes les cavernes, de
« toutes les sacristies, de toutes les profon-
« deurs opaques, comme les hiboux, les or-
« fraies, les fresaies, quand la nuit vient et
« que les ténèbres règnent sur la terre. Vous
« fondrez sur la France et, du bec, des pattes,
« des griffes, vous lui arracherez le cœur, le
« sang, les fibres, les nerfs qui font sa vie, et
« vous en ferez un squelette comme vous avez
« fait de toutes les puissances catholiques,
« mais attendez encore un peu, le moment
« n'est pas encore venu. » (n° du 14 octobre
1873.)

Non, le moment n'est pas encore venu, es-
pérons qu'il ne viendra jamais.

(unig du 11 fév. 75) Arthur LANLAIR.

L'UNION REPUBLICAINE A COGNAC

Ah ! c'est un rude gaillard que l'agent de police Mathias ! En voici un qui est à cheval sur la consigne et l'exécute rigoureusement !

Mais, vous ne connaissez peut-être pas M. Mathias ; car enfin, les exploits de M. Mathias n'ont pas encore rempli la France entière.

M. Mathias — découvrez-vous, s'il vous plaît, — M. Mathias est agent de police à Cognac ; et je vous le dis, agent zélé et fidèle du gouvernement de l'ordre moral.

L'agent de police Mathias a-t-il fait ses premières armes sous l'Empire ? tout porte à le croire ; car on ne procéda pas autrement sous cet adorable régime. Voici le fait :

Le crieur de l'*Union républicaine* se ren-
dait à Cognac, samedi dernier, jour de foire,
porteur d'un certain nombre d'exemplaires de
notre journal.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, il se dirigeait, aussitôt après être descendu du train, vers le bureau de M. le commissaire de police afin de lui demander l'autorisation de vente sur la voie publique. Mais à peine eût-il fait deux pas, qu'il remarqua un agent de police aux aguets et l'aborda ayant au bras sa corbeille de journaux au fond de laquelle se détachait en gros caractères : l'*Union républiqueine*.

Notre nomme prévint le représentant de l'autorité qu'il se rendait au Commissariat de police pour demander l'autorisation qui lui était nécessaire.

Effectivement il s'y rendit.

M. le commissaire étant absent, le porteur de journaux laissa là sa corbeille, et — c'était le moment du déjeuner, — alla s'attabler dans un restaurant voisin.

Bientôt, le sergent de ville Mathias vint le quérir, et voulut l'emmener de force au poste ;

le crieur suivit sans résistance ; mais trouvant qu'il ne marchait pas assez vite, Mathias qui tenait absolument à épancher sa bile, le menaça de le souffler.

Des soufflets ! Il ne badine pas, l'agent de police Mathias. Ce vilain drôle qui s'avise aussi de crier l'*Union républicaine* !

Quant à l'autorisation de vente, le solliciteur n'a pu l'obtenir. Le commissariat de police l'a renvoyé à la sous-préfecture, la sous-préfecture au commissariat de police ; et la journée s'est passée ainsi en trajets d'un bureau à l'autre.

Nous devons dire cependant, que M. le Sous-Préfet et M. le Commissaire de police se sont montrés aussi bienveillants que l'agent s'était montré grossier et brutal.

Ces violences et ces provocations méritent d'être sévèrement réprimées. Ce n'est pas en insultant les gens et les prenant brutalement au collet qu'on fait respecter la loi.

A. L.

16 fevrier 1875